

## Conseil Général de la commune de Vulliens

Procès-verbal de la séance du **22 mars 2023**

### ORDRE DU JOUR

1. **Appel**
2. **Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2023**
3. **Assermentations**
4. A/ **Préavis 2023/01 « Révision du plan d'affectation Communal (PACoM) et levée des oppositions »**  
B/ **Rapport de la commission ad hoc**
5. **Préavis 2023/02 « Demande de crédit de CHF 40'720.00 pour le remplacement du système d'éclairage public »**  
B/ **Rapport de la commission ad hoc**  
C/ **Rapport de la commission des finances**
6. **Préavis 2023/03 « Demande de crédit de CHF 111'000.00 pose d'un collecteur d'eau claire pour l'évacuation des eaux de ruissellement à Bressonnaz-Dessous »**  
B/ **Rapport de la commission ad hoc**  
C/ **Rapport de la commission des finances**
7. **Communications municipales**
8. **Divers et propositions individuelles**

\* \* \* \* \*

YANN PERRET, Président, ouvre la séance à 20h15 en saluant la Municipalité, l'assemblée ainsi que M. Léo Vodoz du bureau ABA Partenaires. La lecture de l'ordre du jour est faite.

#### 1. Appel

Sur les 91 membres du Conseil général, 56 sont présents et 13 sont excusés. Le quorum est donc atteint. Une minute de silence est observée à la mémoire d'Alain Werly, membre du conseil général, décédé en décembre dernier.

#### 2. Adoption du procès-verbal du 9 décembre 2022

**Décision :** Le PV du 9 décembre 2022 est accepté à la majorité moins 3 abstentions.

### 3. Assermentations

Le Président fait une brève description du conseil général et de ses obligations. Trois personnes présentes demandent à être assermentées et ainsi devenir membres du Conseil. Il s'agit de :

- Floriane Grin
- Jean-Marc Duvaud
- Bruno Wernert

Le conseil est désormais composé de 94 membres. 59 membres sont présents donc pour cette séance. Le Président profite encore de rappeler quelques articles du règlement du conseil en particulier l'art. 49 sur les récusions.

### 4. Préavis 2023/01 « Révision du plan d'affectation communal (PACom) et levée des oppositions »

**Récusation :** ROGER STETTLER ET PHILIPPE MICHAUD se récusent spontanément conformément à l'article 49 du règlement du Conseil. Cela signifie que sur les 59 membres présents, 57 membres pourront voter avec une majorité simple à 29 conseillers.

RAPHAËL LANFRANCHI, donne encore quelques précisions en rappelant que la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (LAT) avait été votée en 2013. Le canton du Vaud l'a appliquée en fonction de la population d'ici la fin de la planification en 2036. Selon le calcul du canton, Vulliens a droit pour une planification de la population sur 15 ans, à une augmentation de 69 habitants. La surcapacité est actuellement de 674 habitants et après la révision de PACom, la surcapacité d'accueil sera diminuée à 173 habitants. Même en appliquant toutes ces mesures de dézonages, la Commune reste en surcapacité. Pour redimensionner, cinq principes sont définis par le Canton ; deux ont été principalement appliqués par la Municipalité dont le dézonage des franges et les espaces vides de plus de 2'500 m<sup>2</sup> en zone urbaine. En cas de refus de la levée des oppositions, le projet devrait être modifié, renvoyé au Canton et tout le processus serait relancé. Un amendement sur le règlement des émoluments est également soumis à l'assemblée avec les modifications proposées par la DGTL.

LEO VODOZ du bureau ABA Partenaires SA apporte encore quelques informations complémentaires : il rappelle qu'il y a deux procédures en cours sur le territoire communal, la zone réservée approuvée en 2018 et la révision du plan d'affectation lancée en 2016. Quelques événements chronologiques sont listés : à la suite de l'enquête publique en novembre 2022 suivi de la séance publique, 6 oppositions ont été déposées (5 oppositions et 1 remarque), des séances de conciliation ont eu lieu avec les opposants et la Municipalité. A la suite de ces séances, 3 oppositions ont été maintenues. Ces oppositions concernent principalement les mesures de dézonages. La Municipalité propose de lever ces oppositions puisqu'elles reposent sur les bases légales de l'art. 15 de la LAT avec la réduction des zones surdimensionnées, sur la mesure 1.11 du plan directeur cantonal qui définit la méthode de dimensionnement de la zone à bâtir et sur les directives de la DGTL qui définissent comment doit être redimensionnée la zone à bâtir. Le projet a été établi sur ces directives. Toutes ces mesures répondent aux exigences du Canton. De plus, l'emplacement de la déchetterie a été étudié avec soin par la Municipalité avec un projet de la planifier hors de la zone d'utilité publique existante mais qui a été rejeté par la cheffe du Département, Mme Luisier. La mise en zone d'utilité publique de la parcelle accueillant l'église n'est également pas possible en raison des surfaces d'assoulements (SDA). Pour les trois oppositions maintenues, la Municipalité propose au Conseil de les lever. Sont soumis au vote, le préavis de la Municipalité, la validation des propositions de réponses de la Municipalité à chaque opposant, les plans et les règlements ainsi que l'abrogation de toutes les planifications antérieures. Si tous ces éléments sont validés, le plan ira au Canton pour l'examen final et la validation. En

cas d'une modification du projet, une mise à l'enquête complémentaire sera nécessaire et cela fera l'objet d'un examen complémentaire auprès des services cantonaux. Dernière information : les opposants pourront faire valoir leurs droits de recours au moment de la décision du Canton.

MAYA CAVIN, rapportrice de la Commission chargée d'étudier la révision du plan d'affectation communal fait part de son rapport. La Commission a statué sur ce préavis et propose au Conseil d'accepter les réponses de la Municipalité aux 3 oppositions restantes et d'accepter le préavis municipal.

Amendement sur le règlement des émoluments administratifs et les contributions de remplacement en matière d'aménagement du territoire et de constructions : est présenté à l'écran avec les modifications suggérées par la DGTL et acceptées par la Municipalité.

MIREILLE IMMER regrette que 3 personnes soient lésées par cette révision et revient sur la surcapacité de 173 habitants. Elle demande s'il n'avait pas été possible d'inclure ces 3 personnes dans ce chiffre de 173 et de le ramener à 176 ? Réponse : beaucoup plus que 3 personnes ont été lésées par cette révision, la surcapacité est calculée par terrain et non par personne. Le Canton a exigé que la Commune dézone au maximum. Les mesures 1 et 2 doivent être suivies afin de ne pas avoir d'inégalité de traitement.

JEAN-PIERRE MEYER ne comprend pas pourquoi la parcelle de l'église peut rester en zone agricole. C'est une absurdité totale ! Réponse : le Canton ne tolère aucune emprise sur ces surfaces d'assolement tant que l'inventaire des SDA du Canton n'est pas révisé. Beaucoup de cas de figure existent dans le Canton et n'ont également pas pu être modifiés. Remarque du Syndic : le site de l'ancienne STEP est en zone agricole alors que cette parcelle est bétonnée et il est difficile de la mettre en zone d'utilité publique. C'est aussi une incohérence du système.

Le président rappelle à l'assemblée les points soumis au vote.

FRANCOIS NICOD demande le vote par bulletin secret pour les votations sur la levée des oppositions. La proposition est acceptée par l'assemblée par 14 voix. Comme cela représente plus de 1/5 des membres (12), la proposition est validée.

#### Décisions :

- **Levée des oppositions** (vote à bulletin secret) :
  - Opposition M. et Mme Michaud : oui : 46 / non : 4 / blanc : 7
  - Opposition M. et Mme Neuhaus : oui : 48 / non : 4 / blanc : 5
  - Opposition M. Roger Stettler : oui : 47 / non : 3 / blanc : 7
- **Amendement du règlement des émoluments administratifs** (vote à main levée) : est accepté à la majorité, sans avis contraire, moins 4 abstentions.
- **Révision du plan d'affectation** (vote à main levée) : est accepté à la majorité, sans avis contraire, moins 3 abstentions.

Remerciements à M. Vodoz pour sa présence et sa présentation.

#### 5. Préavis 2023/02 « Demande de crédit de CHF 40'720.00 pour le remplacement du système d'éclairage public »

STEPHANE BERNARD, rapporteur de la Commission chargée d'étudier cette demande de crédit, recommande aux membres du Conseil général d'accepter ce préavis en relevant la nécessité de procéder à ces travaux afin de réaliser des économies d'énergie de près de 80% avec l'adaptation de l'intensité lumineuse selon les besoins de l'éclairage public et la télégestion.

MARC THONNEY Président de la Commission des finances, fait part de la lecture du rapport et propose aux membres du Conseil général d'accepter le préavis.

ROGER STETTER demande si ce projet concerne tous les luminaires de la Commune. Réponse du Municipal : oui remplacement complet par des LED y compris ceux aux arrêts de bus.

MIREILLE IMMER demande quelle sera la couleur de la lumière, blanc ou jaune ? Réponse : blanc.

FRANÇOIS NICOD a constaté que, lors de la mise à l'enquête du PACom, ProNatura recommande de ne pas mettre de lumières blanches pour des raisons de pollution lumineuse. Qu'en-est-il ? Réponse : cette norme sera respectée grâce à l'abaissement à la réduction de l'intensité des luminaires pendant la nuit par le système de télégestion.

MIREILLE IMMER demande si un nouveau lampadaire sera installé sur la route du Village direction Le Borgeau avant le croisement avec le chemin Champ du Faug ? Réponse : pas prévu dans l'immédiat, uniquement remplacement des têtes des luminaires existants. A voir plus tard lors du projet de rénovation du tronçon Sud de la route du Village.

Décision : le préavis 2023/02 est accepté à l'unanimité.

6. Préavis 2023/03 « Demande de crédit de CHF 111'000.00 pose d'un collecteur d'eau claire pour l'évacuation des eaux de ruissellement à Bressonnaz-Dessous »

GARY CHERPILLOD, présente le préavis et donne quelques explications supplémentaires. Il rappelle que les propriétaires des immeubles de Bressonnaz-Dessous avaient approché la Municipalité à la suite de nombreuses inondations avec d'importants dégâts. La Municipalité a étudié les différentes possibilités et a constaté que le problème venait également des conduites déjà en place qui ne sont pas suffisantes pour évacuer les eaux. Le Canton prévoyant de rénover la route cantonale de Bressonnaz à Vulliens, la Municipalité s'est approchée du Voyer pour profiter de l'opportunité de ce chantier. Après des négociations, le Canton est entré en matière et a remis un devis estimatif des travaux. La Municipalité a négocié les prix au plus serré, le premier prix étant plus élevé. Le coût total se monte à CHF 170'000.00 dont 65% à la charge de la Commune, auquel il faudra encore soustraire les subventions AF (améliorations foncières) après les travaux réalisés.

PHILIPPE THONNEY, rapporteur de la Commission chargée d'étudier cette demande de crédit, recommande aux membres du Conseil général d'accepter ce préavis en précisant que le projet du bureau d'ingénieur est bien élaboré. Cependant, la Commission suggère s'il y a faisabilité, d'un ouvrage coupe pression à la sortie du collecteur qui rejette dans la rivière afin de diminuer la pression.

MARC THONNEY Président de la Commission des finances, fait part de la lecture du rapport et propose aux membres du Conseil général d'accepter le préavis.

ROGER STETTLER demande comment cela sera facturé ? Est-ce le Canton qui paie la facture, qui, par la suite, refacture à la Commune ? Réponse de Gary Cherpillod : oui car c'est le chantier du Canton et c'est lui qui est le maître d'œuvre.

Décision : le préavis 2023/03 est accepté à la majorité moins 1 abstention.

Communications Municipales

Loïc BARDET

Couvert de la grande-salle: 2 offres complémentaires pour les travaux de charpente ont été demandées, celles-ci se sont révélées plus chères. L'attribution des travaux a été faite et ils commenceront ce printemps avec comme objectif une inauguration au 1<sup>er</sup> août 2023.

Salles de classe du collège : réflexion toujours en cours. Une discussion avec le réseau de la petite enfance APERO aura lieu prochainement au sujet des normes exigées par le Canton. Différentes alternatives sont également envisagées. La Municipalité reviendra avec plus d'informations lors du prochain conseil de juin.

Maison communale : le 2,5 pièces situé au rez-de-chaussée a été reloué au 1<sup>er</sup> mai. Concernant les places de parc de la maison communale, un panneau de « mise à ban » a été demandé à la justice de paix. En effet, ces places ne sont pas à disposition des utilisateurs de la grande salle lors de manifestations.

Ancien local du feu : est utilisé en partie comme boîte à livres et à jouets. Pour rappel et comme mentionné dans un tout-ménage, ce local n'est pas une déchetterie « bis ». Prière de déposer uniquement des livres et des jouets en état de fonctionner et prendre contact avec Mme Coste en cas de grandes quantités. Merci de suivre ces règles.

NADINE CHAPPUIS demande s'il est toujours possible de mettre des objets encore en bon état à la déchetterie. Réponse : oui, la possibilité existe toujours.

PRU, point de rencontre d'urgence : ce dispositif n'a pas eu besoin d'être mis en place cet hiver.

#### **GARY CHERPILLOD**

Il remercie l'assemblée pour l'acceptation du préavis 2023/03 et prend note de la remarque de la commission au sujet du coupe pression.

Eaux, EU et EC :

- Des nouvelles pompes situées à la STAP reliant Vulliens à l'AIEJ ont été remises en route. La Commune peut à nouveau vendre de l'eau à l'AIEJ.
- La source du Crottet a un très bon niveau. Pas d'inquiétude à avoir au niveau de la sécheresse.

Grippe aviaire : elle sévit toujours et chacun est tenu de tenir toutes les volailles dans un espace clos ou couvert pour éviter tout contact avec les animaux sauvages jusqu'au 30 avril 2023. Toutes les informations se trouvent sur le site internet de la Commune.

Forêts : il y a eu beaucoup de dégâts avec les tempêtes hivernales, environ 70 arbres. Les coupes seront réalisées ces prochaines semaines.

#### **GAËL MANIGLEY**

Il remercie l'assemblée pour l'acceptation du préavis 2023/02.

Chemin de la Planche : les travaux liés à l'enterrement de la ligne de la Romande Energie sont prévus de mi-avril à mi-mai. En raison de ces travaux, le chemin descendant en direction de la STAP sera fermé à la circulation quelques jours.

Route cantonale RC 628 : les travaux de rénovation sur le tronçon « Bressonnaz - Vulliens » reprendront fin mai pour une longue période.

Arrêt de bus le « Corria » : un abribus sera installé.

**RAPHAËL LANFRANCHI**

Déchetterie : une nouvelle benne à verre avec le tri des trois différentes couleurs a été installée. Cela demande un peu plus de travail à chacun mais cela permet de toucher le double de subventions.

Projet nouvelle déchetterie : un courrier a été envoyé à l'office fédéral de l'environnement afin de vérifier la justesse et l'exactitude du refus par le Canton de Mme Luisier, pour la création d'une déchetterie intercommunale à la STAP. Nous sommes toujours dans l'attente d'une réponse. Un nouveau projet sera étudié dès que la Commune aura reçu une réponse.

PATRICIA DUMAS demande si toutes ces démarches entraînent des coûts supplémentaires pour la Commune. Réponse : non, mis à part les heures du Municipal, responsable du projet.

**OLIVIER HÄHNI,**

Il remercie également l'assemblée pour avoir accepté ce PACOM. Il est très content du résultat mais il comprend tout à fait que les propriétaires soient déçus avec le dézonage. A voir si les opposants poursuivent leur opposition avec leur droit de recours.

90 ans de Jacques Etter : la Municipalité est allée fêter ce nouveau nonagénaire.

Poste de secrétaire municipale : le délai pour les candidatures est terminé. 16 dossiers sont rentrés et vont être étudiés.

**7. Divers et propositions individuelles**

CHRISTOPHE CHAPPUIS annonce une journée « portes ouvertes » dans sa nouvelle ferme, le 22 avril. Stands, exposition de vieux tracteurs, animations et visites de la ferme sont prévus.

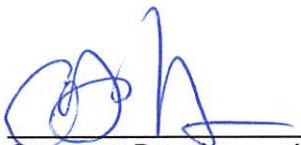
FRANCIS NICOD annonce les prochaines soirées théâtrales qui auront lieu les 28-29 avril et 5-6 mai. Les inscriptions sont ouvertes.

YANN PERRET rappelle les prochaines dates des conseils de l'année :

- Jeudi 22 juin 2023
- Jeudi 12 octobre 2023
- Vendredi 8 décembre 2023.

En conclusion, il remercie chacun pour la bonne tenue de la séance. La séance se termine à 22h05.

  
\_\_\_\_\_  
YANN PERRET, Président

  
  
\_\_\_\_\_  
CAROLINE DUTOIT, secrétaire